

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE**

*Mercredi 26 Novembre 2025*

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la seconde convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales*

**Étaient présents :** Bruno VALIENTE, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Claire OUSTAILLER, Laura BARIATTI, Severin BARIOZ.

**Pouvoir :**

**Absents :** Stéphane LOISEL, Marianna BALTAZAR, Guillaume VIDAL, Jean-Louis PELLISER

**Secrétaire de séance :** Mireille RULLAUD

*Date de convocation du conseil municipal le 21.11.2025*

*Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07*

*Nombre de conseillers en exercice : 11*

*Nombre de conseillers ayant délibéré : 07*

**Délibération n° 09-26112025\_09**

**OBJET : SUBVENTION -associations 2025**

Le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention pour le COMITE DES FETES DE CALCE, association qui vient de se créer afin qu'il puisse organiser les manifestations qui seront réalisées avant la fin de l'année 2025.

Mr le Maire présente aux élus, le budget prévisionnel du Comité des Fêtes, les statuts de l'association et la parution de sa création au Journal Officiel.

Associations	Subvention allouée
COMITE DES FETESDE CALCE	1 500.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, la subvention susnommée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

LE MAIRE - BRUNO VALIENTE

